

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de LA MAISON DE VALENTINE et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : décoration d'intérieur, jeux, jouets, arts de la table, coussins, paniers, sacs, senteurs, couteaux, petits meubles, épicerie fine, etc Toute prestation accomplie par LA MAISON DE VALENTINE implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. LA MAISON DE VALENTINE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que LA MAISON DE VALENTINE serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le client de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de commande

Les produits sont présentés avec leur prix de vente, le montant des frais de livraison éventuels, les modes de livraisons disponibles ainsi que la description des produits.

En cliquant sur le bouton "Valider et payer" pendant le processus de commande, le client déclare avoir lu et accepté, pleinement et sans réserve, l'intégralité des CGV de LA MAISON DE VALENTINE. La commande ne sera définitive qu'à compter du paiement complet du prix correspondant.

Clause n° 6 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par carte bancaire.

Le client garantit qu'il est pleinement habilité à utiliser ladite carte de paiement pour le paiement de sa commande et que ce moyen de paiement donne accès à des fonds suffisants pour couvrir tous les coûts.

Clause n° 7 : Disponibilité des produits

Les produits sont vendus en quantité limitée jusqu'à épuisement. Ainsi, dans l'éventualité d'une indisponibilité totale ou partielle de produit après passation de la commande, le client sera informé par courrier électronique de la livraison d'une commande partielle ou de l'annulation de sa commande.

En application des dispositions des articles L.216-2 et L.216-3 du Code de la Consommation, en cas d'indisponibilité du produit, le client sera alors remboursé du prix du produit dans un délai de 14 (quatorze) jours.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

LA MAISON DE VALENTINE conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

À ce titre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, LA MAISON DE VALENTINE se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée :

- Soit par la mise à disposition en magasin, à l'attention du client, des marchandises commandées. LA MAISON DE VALENTINE gardera les marchandises à disposition du client 3 (trois) jours ouvrés après la date de commande. Passé ce délai, la vente sera réputée caduque et le prix payé par le client non remboursable ;
- Soit au lieu indiqué par le client au cours du processus de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit du client à :

- L'allocation de dommages et intérêts,
- L'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par le client. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, le client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises.

Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les 5 (cinq) jours suivant la livraison, par courrier recommandé avec AR.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de LA MAISON DE VALENTINE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Béziers.

Fait à Marseillan,
Le, 1^{er} octobre 2020

LA MAISON DE VALENTINE